



Département de l'AIN

Arrondissement de BOURG-EN-BRESSE

Canton de MIRIBEL

Commune de BEYNOST



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 16 Juillet 2020

Convocation du : 10 Juillet 2020

Nombre de Conseillers :

- En exercice : 27
- Présents : 22
- Votants : 26

L'an deux mille vingt, le seize juillet à dix-huit heures trente minutes, les membres composant le conseil municipal de BEYNOST, dûment convoqués par le maire, se sont réunis au complexe du Mas du Roux en séance publique sous la présidence de Mme Caroline TERRIER, Maire

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE : Mise à jour de la délibération relative à la détermination de l'enveloppe globale des indemnités des élus

Présents : Caroline Terrier, Christine Perez, Sergio Mancini, Véronique Cortinovis, Philippe Maillez, Laetitia Protière, Annie Maciocia, Joël Aubernon, Annick Pantel, Didier Girodet, Bertrand Vermorel, Elodie BreLOT, Patrick Tholon, Sébastien Renevier, Valérie Berger, Lionel Chevrolat, Franck Longin, Sophie Gaguin, Anne-Sophie Rampon, Anne Le Guyader, Jean-Pierre Cottaz, Nathalie Thimel-Blanchoz

Secrétaire Générale : Kheira LAKHDARI

Excusés ayant donné pouvoir :

Gilbert Debard a donné procuration à Joël Aubernon
Sylvie Caillet a donné procuration à Annie Maciocia
Jean-Marc Curtet a donné procuration à Sergio Mancini
Laurence Rouquette a donné procuration à Christine Perez

Absents : Cyril Langelot

Secrétaire de Séance : Sophie Gaguin

Le rapporteur informe l'Assemblée que suite à la demande de modification de délégations de deux adjoints pour des motifs personnels, à savoir les arrêtés n°19/2020 et n°20/2020 en date du 15 juin 2020, il convient de modifier la délibération n° 02-12/2020 du 23 mai 2020 qui porte sur les indemnités à verser aux élus.

Il est proposé au Conseil Municipal de modifier les taux concernant les 6^{ème} et 8^{ème} adjoints et d'arrêter conformément au tableau ci-dessous le taux des indemnités de fonction allouées au Maire, aux Adjoints et aux Conseillers Municipaux Délégués comme suit :

	Taux Maximal	Taux Choisi	Mensuelle brute	Annuelle brute	
MAIRE	55 %	55 %	2 139.17 €	25 670.05 €	
Du 1 ^{er} au 5 ^{ème} et du 7 ^{ème} au 8 ^{ème} ADJOINTS	22 %	22 %	855.67 €	10 268.04 €	
6 ^{ème} Adjoint	22 %	5,50 %	213.92 €	2 567.04 €	
Conseillers Municipaux Délégués*	6 %	5,50 %	213.92 €	2 567.04 €	
*Compris dans l'enveloppe globale qui représente un montant total de 107 814.37 € mais qui ne doit pas dépassé 6 %					

Le Conseil Municipal,

Oùï les explications de Mme le Maire et après avoir pris connaissance du dossier.

A L'UNANIMITE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2123-20 à L2123-24-1,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 02-11/2020 du 23 mai 2020 déterminant l'enveloppe globale des indemnités des élus,

Vu les arrêtés modificatifs de délégation n° 19/2020 et n° 20/2020 en date du 15 juin 2020,

ARRETE le taux des indemnités de fonction allouées au Maire, aux Adjoints et aux Conseillers Municipaux Délégués, ci-dessus, conformément à l'article L2123-23 du C.G.C.T.

PRECISE que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point d'indice.

Précise que la présente délibération annule et remplace celle du 23 mai 2020 n° 02-11/2020.

Pour extrait certifié conforme les jours, mois et an que dessus.



Le Maire,

Caroline TERRIER

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Caroline Terrier", is written over the printed name.